



# LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN FRANCE

LA FRANCE: **PREMIÈRE BÉNÉFICIAIRE** DE LA PAC

Le soutien apporté par la PAC permet à la France de **rester la première puissance agricole européenne** et rend l'agriculture française plus forte sur la scène internationale.

**De 2023 à 2027:**

**34,2 MILLIARDS €** en paiements directs accompagnés de plus de **10,04 MILLIARDS €** en soutien au développement des zones rurales proviennent du budget de l'union.



**LES TERRITOIRES ET LA DIVERSITÉ DU MONDE RURAL FRANÇAIS SONT UNE PRIORITÉ POUR L'UE**

**+ de 316 120** exploitations agricoles françaises ont reçu environ 7,4 milliards € (2020).

**23,7 MILLIONS d'hectares** ont bénéficié des mesures de verdissement (2020).

## LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA PAC EN FRANCE



Le plan stratégique de la PAC en France combine des éléments nationaux et régionaux, apportant un soutien aux agriculteurs et aux zones rurales en tenant compte des spécificités régionales. Il vise à assurer la sécurité alimentaire en :

- ▶ améliorant la compétitivité durable du secteur agricole,
- ▶ créant une valeur ajoutée
- ▶ renforçant la résilience des exploitations et en limitant l'utilisation des intrants.



Le plan contribue aux objectifs du Pacte vert et à la neutralité carbone en promouvant :

- ▶ la diversification des exploitations agricoles
- ▶ la préservation des prairies permanentes
- ▶ la production de protéines végétales
- ▶ l'agroécologie et l'agriculture biologique

## L'UE, SOUTIEN DES AGRICULTEURS



Dans le but d'améliorer la position des agriculteurs et des petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 350 millions d'euros dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, l'UE a adopté une législation interdisant 16 pratiques commerciales déloyales. Cette directive établit une distinction entre les pratiques "noires" et "grises". Tandis que les pratiques commerciales déloyales "noires" sont interdites quelles que soient les circonstances, les pratiques "grises" sont autorisées si le fournisseur et l'acheteur se sont préalablement mis d'accord de manière claire et sans équivoque. Le nouveau cadre donne aux États membres les moyens d'appliquer efficacement ces nouvelles règles, d'imposer des sanctions en cas d'infraction constatée, et de coopérer entre eux.

La nouvelle législation favorise les accords de durabilité au sein de la chaîne alimentaire.

La dernière réforme de la politique agricole commune a introduit une nouvelle exception (article 210a du règlement OCM) permettant, sous certaines conditions, des accords restrictifs entre concurrents et d'autres acteurs du secteur agricole (par exemple, sur des prix plus élevés ou des volumes plus faibles), à condition que ces accords soient indispensables pour atteindre les normes de durabilité. Les normes de durabilité doivent dépasser les normes légales au niveau de l'UE et des États membres.

## MESURES DE MARCHÉ: AIDES COMPLEMENTAIRES POUR LA FRANCE

**2023 : 53 100 820 MILLIONS €**

Enveloppe de soutien aux agriculteurs dans les secteurs les plus touchés par de conditions météorologiques défavorables et de coûts



élevés des intrants. Les secteurs concernés étaient le secteur du vin, les fruits et légumes (cerises, noix et ceux des Pyrénées orientales).